



# Conseil économique et social

Distr. générale  
17 janvier 2017  
Français  
Original : anglais

## Commission économique pour l'Europe

### Comité exécutif

### Centre pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques

#### Vingt-troisième session

Genève, 3 et 4 avril 2017

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

**Structure, mandat, cahier des charges  
et procédures du CEFACT-ONU**

### **Mandat et cahier des charges du Groupe consultatif sur le Code des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports (LOCODE/ONU)**

#### *Résumé*

À la Conférence sur le Code des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports (LOCODE/ONU) tenue en avril 2015, il a été demandé qu'un « groupe consultatif » sur le LOCODE/ONU soit établi pour fournir des conseils et un appui au secrétariat de la CEE et au CEFACT-ONU aux fins de la mise à jour et du développement du Code.

Le présent document décrit les objectifs et les activités du « groupe consultatif » et définit sa composition et les modalités de participation à ses réunions ainsi que ses obligations en matière de présentation de rapports.

Le document portant la cote ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/17 est soumis à la vingt-troisième Plénière du CEFACT-ONU pour décision.



## I. Contexte

1. À la Conférence sur le Code des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports (LOCODE/ONU) tenue le 24 avril 2015, il a été demandé qu'un « groupe consultatif » sur le LOCODE/ONU, composé de membres choisis parmi les principales parties prenantes, soit établi. Le Groupe fournira des conseils et un appui au secrétariat de la CEE et au CEFACT-ONU aux fins de la mise à jour et du développement du LOCODE/ONU.

## II. Objectifs et activités

2. Le Groupe consultatif est chargé de veiller à la mise à jour et au développement réguliers du LOCODE/ONU et, en particulier, de contribuer à la réalisation des objectifs suivants :

- a) Restructurer le LOCODE/ONU sur la base d'une étude sur les spécifications du Code relatives aux prescriptions commerciales (étude à réaliser) ;
- b) Gérer l'exécution des tâches relatives au LOCODE/ONU ;
- c) Fournir des conseils sur les questions relatives à la mise à jour et au développement du LOCODE/ONU ;
- d) Établir des outils de formation et des lettres d'information ;
- e) Organiser des formations sur le LOCODE/ONU.

3. À ces fins, le Groupe consultatif :

- a) Suit l'évolution des besoins des entreprises en ce qui concerne les lieux utilisés pour le commerce et les transports internationaux et les nouvelles technologies ;
- b) Contribue au dialogue avec les principales parties prenantes ;
- c) Renforce le réseau de coordonnateurs pour le LOCODE/ONU ;
- d) Fournit des conseils et des avis d'expert concernant la mise à jour et le développement du LOCODE/ONU ;
- e) Formule des projets de procédures et de directives concernant la mise à jour du LOCODE/ONU et actualise les procédures et directives établies ;
- f) Appuie les activités et les projets relatifs au LOCODE/ONU, en particulier la restructuration des systèmes d'enregistrement et de production liés au LOCODE/ONU au moyen des dernières technologies.

## III. Composition du Groupe consultatif et participation à ses réunions

4. Le Groupe consultatif est composé d'experts dont les compétences collectives leur permettent de s'acquitter des tâches imparties au Groupe. Ces experts devraient être issus :

- a) D'institutions publiques ;
- b) D'entreprises ;

- c) De la société civile ;
- d) D'organisations de consommateurs ;
- e) D'organisation internationales.

5. Les experts participent aux travaux du Groupe consultatif à titre volontaire. Tous les membres du Groupe doivent s'enregistrer en tant qu'experts du CEFACT-ONU, conformément aux procédures applicables.

6. Le/la Président(e) du Groupe consultatif est nommé(e) par le secrétariat de la CEE sur la recommandation du Bureau du CEFACT-ONU.

7. Le Groupe consultatif tient des réunions virtuelles tous les deux mois au moins et se réunit physiquement à l'occasion des conférences sur le LOCODE/ONU. Ces conférences devraient être organisées, de préférence, en même temps que le Forum du CEFACT-ONU.

8. Le secrétariat de la CEE apporte l'appui nécessaire au Groupe consultatif dans la limite des ressources disponibles.

#### **IV. Présentation de rapports**

9. Le Groupe consultatif présente un rapport annuel à la Plénière du CEFACT-ONU et soumet des rapports intersessions au Bureau selon qu'il convient.

---